

État de Chapelle publique de la paroisse de *Coat-Méal*

QUESTIONNAIRE

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....	a)	a)	a)	a)	a)	a)
2° b) Appartenant à.....	b)	b)	b)	b)	b)	b)
3° c) Autorisées par décret en date du ..	c)	c)	c)	c)	c)	c)
d) ou ouvertes au culte à la date du ..	d)	d)	d)	d)	d)	d)
e) ou en service de temps immémorial.	e)	e)	e)	e)	e)	e)
4° f) Messes célébrées chaque année ...	f)	f)	f)	f)	f)	f)
g) — ou chaque mois.....	g)	g)	g)	g)	g)	g)
h) — ou chaque semaine	h)	h)	h)	h)	h)	h)
i) Autres offices. En fait-on? Lesquels?	i)	i)	i)	i)	i)	i)
j) Y fait-on le catéchisme	j)	j)	j)	j)	j)	j)
5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale.....	k)	k)	k)	k)	k)	k)
l) État des chemins	l)	l)	l)	l)	l)	l)
6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle ..	m)	m)	m)	m)	m)	m)
n) Y assistant à la messe le dimanche.	n)	n)	n)	n)	n)	n)

Observations particulières.

Il n'y a aucune chapelle publique.

QUESTIONNAIRE

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES

de la paroisse de Coat-Meur

1° Date d'érection.

Transférée en 1756

Voici les renseignements
fournis par M. Binou
de Coat-Meur
Bis.

2° Nom du propriétaire. . .

C^{te} de Blois

3° Messes célébrées chaque
année.

Car les jours, de 1887 à 1894, la messe
a été faite pour le précepte des enfants.
Depuis lors, il n'y a eu que des
messes de passage.
Antérieurement il en était de même.

— ou chaque mois . .

— ou chaque semaine.

4° Indult pontifical

Nous ne retrouvons pas la date de l'indult
qui doit être dans nos archives. Nous avons
sous les yeux une décision de N. S. C. le Pape
Léon XIII élevant l'autel au rang d'autel
privilegié. Nous avons aussi l'autorisation
de nous en servir le 5^e sacrement pendant 10 ans.

— sa date.

— Est-il au nom du pro-
priétaire actuel ? . .

Oui

— A-t-il reçu le visa de
l'Évêché ?

Oui, tout au moins selon les plus grandes
probabilités. M^r de Marballe y a les
sacrements dit de messes.

Faisons rectifier de Coat-Meur